



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 5 – SEPT 2022

Siège social et administratif : 42, av. Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 13 22 66

✉ : siege-cd@petanque31.fr

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne- FOURNES Emilie - MONDRAGON Delphine - SANS Brigitte-

Mrs : ARCANGELI Pierre-Noël – HUGUET Patrick- RAYNAUD Christian- CORBI Paul
DELPY Serge - DUCASSE Gilbert - GALIANO Serge - HERNANDEZ Patrick -
LANOTTE Joël – AZEMA Alain- **LE MANACH Raymond** - MALBERT Guy -
NEVEU Raymond - PINAUD Alain - RICARD Francis - VIGNERES Jean-Bernard

Valérie, Secrétaire administrative

Absents excusés :

Mmes : SOURNAC Angélique-CLAMENS Marie-LOZANO Lydie

Mr : CROUZILLAT Alain- CARLES David

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Merci à toutes et à tous de vous être libérés en semaine, ce qui n'est pas le plus facile pour ceux qui travaillent. Merci Christian pour le petit breuvage qui nous a fait du bien avant de commencer à travailler.

L'ordre du jour comporte le bilan des championnats de France depuis notre dernière réunion. Mais avant de vous laisser la parole sur ce point, permettez-moi de vous donner mon sentiment. Il était très mitigé sur nos performances, qui n'étaient pas dignes de notre département et ses presque 10000 licenciés. Je n'étais pas le seul parmi vous à me poser des questions, n'est-ce pas Pierre ? Heureusement, la dernière ligne droite est venue éclairer un peu ce triste bilan. Les filles de ST LYS ont ouvert la voie, avant que les jeunes juniors passent près de l'exploit, puis Cindy qui a flirté avec le titre pendant une bonne partie de la finale. Enfin, les sociétaires de FENOUILLET ont rompu la glace et enfin ramené ce titre en provençal. Merci à eux, à Serge pour avoir su les accompagner avec sa gentillesse et compétence habituelle. Cette médaille que tu nous as ramené nous fait beaucoup de bien. Avec tout l'investissement que nous mettons au profit des joueuses et joueurs, tout le travail que représente la préparation de ces championnats, ce titre vient nous récompenser tous. 2021 et 2022 ne seront donc pas des années totalement noires, avec le trophée des villes et ce titre de champion de France.

Nous allons tout à l'heure valider le changement de secrétaire générale. Je regrette une fois de plus cette décision, mais nous devons nous réorganiser. Ce ne sera pas facile de reprendre en cours de mandat cette fonction, et tout ce qui s'y rattache. Nous aurons besoin de l'indulgence de tous nos clubs, si tout n'est pas aussi complet au niveau des informations. Nous ferons pour le mieux.

A cette situation compliquée, vient se rajouter la démission de Jennifer ROUGES. Nous en reparlerons tout à l'heure. La aussi le district OUEST devra faire face et combler très rapidement ce poste pour répondre à toutes les obligations de ce grand district. Cela fait plus d'un an que vous devez faire le travail à cinq au lieu de six, il est donc temps de faire le nécessaire pour

revenir à une situation normale. C'est la même chose pour le district NORD, où le départ de Frédéric DEBEZI n'a toujours pas été comblé.

Toutes ces nouvelles ne sont pas je l'avoue réjouissantes. J'ai sûrement ma part de responsabilité dans cet état de fait. J'ai probablement commis des erreurs, que je dois maintenant assumer. Je souhaite que la seconde moitié de mandat soit plus apaisée. L'échéance du championnat de France de BALMA sera vite à l'ordre du jour et j'espère que nous marcherons tous ensemble pour réussir ce challenge.

Dernier sujet qui me préoccupe :

Quand on est élu de ce comité, on l'est avant d'être arbitre ou grahiqueur. Ce qui veut dire que chacun ici doit défendre les décisions prises par la majorité d'entre nous, lors des réunions de ce comité. Ce n'est pas toujours le cas, et je demande donc une dernière fois à tous d'appliquer cette règle. C'est l'engagement que vous avez pris en début de mandat, je le rappelle.

Il est temps maintenant d'attaquer l'ordre du jour, en faisant en sorte de respecter les temps de parole pour finir à un horaire correct pour les travailleurs de demain matin.

Merci.

En raison de l'absence des secrétaire générale et adjointe, la réunion ne sera pas enregistrée, et le compte-rendu sera fait uniquement avec prise de notes manuelles. Je vous prie donc de nous accorder votre indulgence.

1) ADMINISTRATIF

a) Approbation du CR de réunion du 4 juillet 2022

Le compte rendu soumis à l'approbation du Comité Directeur apporte une remarque de Joël LANOTTE sur l'heure de fin : 23h30 et non 11H30. La correction sera faite.

Un complément d'information est apporté sur la demande du président de Balma de ne pas encaisser les amendes pour non présentation de licence, lors d'un concours en quatre parties à BALMA. Les élus prennent en compte ce qui est présenté. Néanmoins, la majorité exprime le désir de faire respecter la règle établie dans ce domaine.

Brigitte SANS demande qui doit désigner le délégué et les arbitres sur un concours Régional. La réponse est donnée : le délégué est désigné par le CD31, les arbitres le sont par le district concerné (en complément de celui désigné par le CRO)

b) Validation du remplacement de la secrétaire générale

Suite à la démission de son poste, le remplacement de Marie-Madeleine CLAMENS est à l'ordre du jour.

Le président propose le nom de Angélique SOURNAC. Il demande l'approbation de l'ensemble des élus présents. Approbation donnée à l'unanimité.

Lydie LOZANO reste secrétaire générale adjointe.

Une rencontre est programmée rapidement entre le Président, le Président délégué Francis RICARD et Marie-Madeleine CLAMENS, pour définir son rôle au sein du CD31.

Ce changement en milieu de mandat va perturber l'organisation de l'équipe en place. Il faudra assurer la formation de la nouvelle secrétaire générale. L'indulgence de tous sera demandée, car une période d'adaptation sera nécessaire.

Le président annonce la démission de Jennifer ROUGE.

Le district OUEST, qui était réduit à cinq depuis de longs mois doit se réorganiser. Jean-Bernard VIGNERES, responsable du district assure avoir l'appui de bénévoles dans le district pour assurer toutes les tâches. Le président suggère de contacter un éventuel candidat, qui serait favorable à une entrée au sein du comité départemental. Jean-Bernard VIGNERES prendra le temps nécessaire pour valider une nouvelle entrée, après avoir pu rencontrer cet éventuel remplaçant.

c) Vie des districts

Ce paragraphe a pour objectif de remplacer les questions diverses.

1-District Ouest

- Certains clubs se sont plaints du montant des engagements à 5€ sur des concours départementaux.

Réponse du président : le règlement administratif et sportif de la FFPJP, dans son article 14 fixe le montant de l'engagement par joueur dans les concours départementaux. Il est en 2022 de 4€. Il ne sera donc pas accepté d'autres possibilités. Un courrier sera adressé dans les plus brefs délais aux clubs et aux teneurs de tables, pour rappel de la règle.

- Modalités du rendu des chèques de caution.

Réponse du président : un travail sera fait rapidement par le comité de pilotage du calendrier sur les demandes d'annulation de concours départementaux. A l'issue, une décision sera prise sur la validation ou pas de ces annulations. Ensuite, les districts pourront rendre les chèques de caution.

- Afin de ne pas fausser les résultats, serait-il possible de décaler la première journée de CZC en 2023 ?

Réponse de Francis RICARD : cette question sera abordée dans le compte rendu de la commission compétitions

2- District Nord :

- L'application « calendrier pétanque » diffuse des informations erronées. Comment y remédier ?

Réponse du président et de Francis RICARD : cette application est mise en ligne sans notre avis. A la charge du responsable que nous ne connaissons pas, de vérifier régulièrement sur le calendrier du CD31, les modifications apportées au fur et à mesure qu'elles nous sont données. Notre responsabilité n'est pas engagée dans cette parution.

- Problème de parking lors des réunions du CD31 :

Réponse : les réunions sont annoncées en avance. Normalement, le parking devrait être réservé aux véhicules des élus. Le président se mettra en rapport avec le responsable du TPO pour une recherche de solution.

- Les qualificatifs féminins de 2023 pourraient-ils se faire en doublette et tête à tête sur un seul lieu, vu la faible participation ?

Réponse de Francis RICARD : Nous allons aborder ce sujet lors du compte-rendu de la commission sportive.

Avant d'écouter les arguments des uns et des autres, le président rappelle que l'objectif principal de la création des zones, était de raccourcir les déplacements, dans la mesure du possible.

d) Congrès départementaux 2023 et 2024

Le président rappelle que le congrès 2022 se tiendra à LAVERNOSE-LACASSE le 11 décembre prochain.

Pour 2023, un contact a été pris avec le président de REVEL, et la commune. Une option sérieuse a été prise pour l'organisation du congrès le 10 décembre 2023.

Le président demande aux élus de commencer à faire des recherches pour 2024.

2-SPORTIF

e) Bilan des Championnats de France 2022

Un tour de table est fait pour chaque championnat ayant eu lieu depuis la dernière réunion du 4 juillet.

Chaque élu responsable d'un championnat fait un résumé court du résultat sportif et environnemental.

Le bilan fait apparaître des résultats inégaux, parfois décevants.

Les satisfactions :

- le parcours remarquable des joueuses de ST LYS en triplète où elles sont demi-finalistes, puis en doublettes où elles s'inclinent en 1/16°.

-la belle performance de Cindy PEYROT, qui perd malheureusement en finale individuelle

-bien entendu, l'exploit des sociétaires de FENOUILLET, qui ramènent le titre en doublette JP !!!

-la belle prestation de nos juniors qui ratent d'un cheveu l'accès à la demi-finale. Performance ternie quelque peu par l'organisation passable de ce championnat.

Les déceptions :

-la doublette masculine dont on attendait plus, l'individuel masculin qui aurait pu déboucher sur une meilleure performance.

Un compte-rendu est fait sur les compétitions jeunes récentes : trophée départemental doublettes jeunes et championnat régional jeunes de VARILHES. Des performances honorables, dont le titre régional pour les minimes de la B2F, et des organisations parfaites par les clubs concernés.

A noter au chapitre des organisations : la déception des élus sur la triplète féminine, et la satisfaction par contre pour BERGERAC. Nous devons prendre en compte tous ces bilans, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs lors du championnat de France à BALMA en 2023.

Une mention particulière pour notre collègue Emilie FOURNES, pour son travail remarquable lors des compétitions jeunes, avec prise de photos, compte-rendu ou captation de partie pour la page FACEBOOK du CD31. Merci à elle.

f) Compte-rendu du National de ROQUEFORT

Patrick HUGUET, responsable du district, sociétaire du club nous fait part de sa satisfaction globale. Pour un premier National sous cette forme, beaucoup de points positifs : la participation, la qualité de l'organisation, la présence en nombre de bénévoles. Quelques points à améliorer, sur la sonorisation des sites déportés par exemple, et sur la concordance de l'heure de début entre l'affiche et la réalité du samedi matin. Mais beau succès incontesté. Francis RICARD, présent au graphique, fait remarquer que ce National a été classé « E » dans la grille de classification. Cette bonne note tient compte de la qualité d'ensemble des participantes notamment, ainsi que de la présence de joueuses ou joueurs de différents départements, hors occitanie.

Un point est rajouté par le président sur la préparation du Trophée des Villes 2022.

Pierre-Noël ARCANGELLI, responsable de comité de sélection fait un résumé de la préparation en cours. Les joueurs ont été sélectionnés, ont participé au National de FENOUILLET, et seront présents le 11 novembre au TPO, pour une journée d'entraînement collectif.

Le dossier d'inscription a été envoyé pour la participation à PALAVAS-LES-FLOTS, mi-novembre. Le partenariat avec ISA-INTERIM a été reconduit.

g) Compte-rendu de la commission sportive

Le compte-rendu de la dernière réunion est en consultable en annexe. Tous les élus l'ont consulté et le valident.

La parole est donnée à Francis RICARD.

Calendrier 2023

Il a été validé par le président lors de la dernière commission compétitions.

Toutefois, afin d'éviter que des clubs « jouent » avec le règlement et alignent des joueurs en CZC avant de les aligner en CDC (ou CRC), nous déplaçons la 1° journée de CZC initialement prévue le 7 Octobre au 14 Octobre.

Revenons donc d'abord sur le problème évoqué par Brigitte SANS pour les qualificatifs féminins.

La question se pose en effet dans tous les districts. C'est donc l'occasion de débattre et de prendre une décision commune à tous les districts pour faire un essai en 2023.

Le débat s'engage entre les élus. Tous les arguments sont avancés : participation moindre en féminines qu'en masculins, intérêt des clubs organisateurs, déséquilibre entre les zones, entre autres choses.

A la fin de ce débat constructif, la décision est prise de ne faire pour toutes les compositions féminines qu'un seul lieu par qualificatif en 2023, à valeur de test. Selon les résultats, le comité directeur reverra sa décision pour 2024.

Projet de règlement du tir de précision : tous les éléments sont décrits dans le compte-rendu de la commission sportive. Après explication complémentaire de Francis RICARD, le projet est adopté à l'unanimité.

Autre sujet à aborder après un changement dans le règlement : les remplacements d'équipes absentes lors des championnats de France, ou de Régions. Cette règle devra être appliquée dorénavant partout.

Le remplaçant devra être dans l'ordre du classement établi par Gestion Concours :

1-Le champion

2-le finaliste

3-l'équipe battue en demi-finale par le champion

4-l'équipe battue en demi-finale par le finaliste

5-l'équipe battue en quart de finale par le champion

Ainsi de suite, jusqu'à obtenir la bonne équipe à valider.

Cette règle à appliquer pour les remplacements pourrait s'appliquer pour les équipes à qualifier. Nous avons fait part de notre désaccord sur ce point, et attendons une position définitive de la FFPJP. Nous pensons que les parties de barrage correspondent plus à l'esprit sportif que cette réforme.

Autre modification à prendre en compte, concernant le dépôt des listes pour les championnats de clubs. **Les joueurs présents sur une liste déposée, mais n'ayant pas joué, seront supprimés de la liste et pourront participer à une division inférieure lors des prochaines journées, par exemple en CZC, ce qui n'était pas le cas auparavant.**

Le dépôt de liste sera toujours demandé. Sera considéré comme « ayant joué », celle ou celui qui sera inscrit sur une feuille de match (recto dans la composition de l'équipe).

Projet de modification des règlements intérieurs des CDC Open, Féminin et Vétérans

Un changement devient indispensable car nous avons de moins en moins de candidats à la réception des journées de CDC. Nous devons solliciter des clubs non demandeurs à posteriori ou faire recevoir un même club deux fois. Dans la composition des groupes, nous ne pouvons plus appliquer des principes d'équilibre sportif mais sommes contraints de les composer en fonction des clubs qui acceptent de recevoir.

Ce projet tient compte de tous les éléments évoqués par les clubs dans l'enquête adressée à tous les clubs inscrits en CDC 2022.

- manque de bénévoles (coïncidence avec les CZC) :
- organisation du repas avec un prix plafonné à 15€
- frais d'arbitrage

Afin de répondre à ces demandes, il a été décidé de :

- 1- Séparer les dates des CZC et CDC
- 2- Porter le plafond des repas à 18€

3- Faire partager les frais d'arbitrage à tous les clubs du groupe

Les demandes formulées ayant trouvé une solution, tous les clubs devront recevoir sur leurs terrains ou à défaut sur les terrains d'un club voisin.

Il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

-Compte-rendu de la commission de discipline

Non prévu à l'ordre du jour, suite à une omission, le président fait état des derniers travaux de cette commission.

Deux affaires ont été traitées, pour des motifs d'insultes envers un officiel lors d'une compétition, et jeu sous fausse licence. Les sanctions prises vont de 1 an ferme, à 1 an ferme assorti d'une amende de 60€ ;

Par ailleurs, une demande de remise de peine est soumise au vote des élus.

Le président fait état de la demande, après avoir exposé les faits reprochés. Le résultat du vote donne une majorité de « NON » en réponse à la demande. Le président fera un courrier de réponse négative à l'intéressé.

2) FINANCES

h) Point sur l'encaissement des qualificatifs :

Serge GALIANO prend la parole : tous les qualificatifs ont été encaissés.

i) Bilan financier des championnats de France

Tout n'est pas encore terminé. Une première estimation nous donne un chiffre entre 9000 et 10000€

j) Point de trésorerie

Les premiers calculs font apparaître un déficit de 30 000€ sur l'année 2022. Ceci sera affiné, et demande encore à être précisé.

Le président rappelle que depuis deux ans, les 2€ que la Fédération nous a demandé en provision du futur centre « Michel DESBOIS » ne sont pas répercutés sur le prix de la licence. La question va se poser rapidement pour 2023. Il est question de 20 000 € de recette dont nous ne pourrions probablement pas faire l'économie une année de plus.

Cette question sera débattue avant une décision qui sera annoncée lors du congrès.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 00h15.

Le Président,
Raymond Le Manach

